

SAINT-DENIS, le 4 AVRIL 1969

N° 376 /SG

Le MAIRE de SAINT-DENIS

à Monsieur ~~RICARD~~ Antoine
Conseiller MunicipalSAINT-DENIS

Monsieur et Cher Collègue ,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le JEUDI 10 AVRIL à 15 H 30 dans la Salle des délibérations.

- ORDRE du JOUR -

- 1) Réservation par la Commune de 160 m2 de bureaux situés à l'étage dans l'immeuble administratif que la S.I.D.R. envisage de mettre en construction au Chaudron ;
- 2) Contrat à passer avec la S.A.M.A.T. pour l'entretien des installations téléphoniques " ERICSSON " de l'Hôtel de Ville;
- 3) Demande d'occupation de la voie publique (trottoir) de la rue Juliette Dodu, présentée par la Gérante du TOURING HOTEL ;
- 4) Paiement des honoraires dus à Maître VINSON pour une étude et une consultation écrite concernant l'affaire de l'électrocution de l'enfant GRUCHET Louis Armand ;
- 5) Remboursement par la C.C.C.E. à la Commune des dégâts causés à des feux de signalisation situés rue Maréchal Leclerc;
- 6) Marché de gré à gré à passer avec la SHELL pour la fourniture en 1969 de l'essence nécessaire au fonctionnement des véhicules de la Commune;
- 7) Paiement des redevances dues au Service de l'Enregistrement pour des concessions d'eau et pour occupation de la voie publique ;
- 8) Virements de crédits au budget communal 1968 ;
- 9) Etat et enquête parcellaires concernant la superficie de terrain supplémentaire cédée par la Commune à l'Etat pour la construction de la cité scolaire du Butor;
- 10) Prise en charge au Chapitre 901 du budget communal en recettes et en dépenses de la subvention allouée par le Département et de l'emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux d'aménagement de la voirie urbaine.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le JEUDI 10 AVRIL à 15 H 30 dans la Salle des délibérations.

- ORDRE du JOUR -

- 1) Réservation par la Commune de 160 m² de bureaux situés à l'étage dans l'immeuble administratif que la S.I.D.R. envisage de mettre en construction au Chaudron ;
 - 2) Contrat à passer avec la S.A.M.A.T. pour l'entretien des installations téléphoniques " ERICSSON " de l'Hôtel de Ville;
 - 3) Demande d'occupation de la voie publique (trottoir) de la rue Juliette Dodu, présentée par la Gérante du TOURING HOTEL ;
 - 4) Paiement des honoraires dus à Maître VINSON pour une étude et une consultation écrite concernant l'affaire de l'électrocution de l'enfant GRUCHET Louis Armand ;
 - 5) Remboursement par la C.C.C.E. à la Commune des dégâts causés à des feux de signalisation situés rue Maréchal Leclerc;
 - 6) Marché de gré à gré à passer avec la SHELL pour la fourniture en 1969 de l'essence nécessaire au fonctionnement des véhicules de la Commune;
 - 7) Paiement des redevances dues au Service de l'Enregistrement pour des concessions d'eau et pour occupation de la voie publique ;
 - 8) Virements de crédits au budget communal 1968 ;
 - 9) Etat et enquête parcellaires concernant la superficie de terrain supplémentaire cédée par la Commune à l'Etat pour la construction de la cité scolaire du Butor;
- -
- 10) Prise en charge au Chapitre 901 du budget communal en recettes et en dépenses de la subvention allouée par le Département et de l'emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux d'aménagement de la voirie urbaine.
 - 11) Détermination de l'effectif des agents contractuels qui peuvent être recrutés pour seconder la police municipale qui a été chargée de faire respecter les dispositions de l'arrêté municipal créant une " ZONE BLEUE " à ST.DENIS ;
 - 12) Emprunt de la somme de 243.150 Frs à contracter auprès de la C.C.C.E. pour le financement partiel des travaux de construction d'une classe économique à étage à l'école de la Montagne 8ème Km;
 - 13) Emprunt de la somme de 1.200.600 FrsCFA à contracter auprès de la C.C.C.E. pour le financement partiel des travaux de construction de 3 classes économiques à l'école de Sainte-Clotilde (garçons);
 - 14) Emprunt de la somme de 45.910.000 FrsCFA à contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Réunion pour financer l'acquisition de divers terrains;
 - 15) Emprunt de la somme de 156.050.000 FrsCFA à contracter auprès de la M U F A pour réaliser la 4ème tranche d'assainissement de SAINT DENIS .

- 16) Emprunt de la somme de 13.500.000 FrsCFA à contracter auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS pour la construction d'une voie de dégagement du Stade du Chaudron;
- 17) Acquisition du terrain de M. Herbert de PALMAS, situé rue Sainte-Anne pour le prix de 2.760.000 FrsCFA, destiné à l'agrandissement du Petit Marché ;
- 18) Acquisition du terrain des Heritiers PERMAYE Armon, rue Maréchal Leclerc pour le prix de 6.250.000 FrsCFA ;
- 19) Echange d'un terrain de 5 800 m2 contigu à l'école de Montgaillard et appartenant à la Succession GONTHIER Stephen, contre une parcelle de terrain communal de Montgaillard ex terrain Clotaire HOAREAU ;
- 20) Cession d'une servitude de passage sur un terrain communal à la Bretagne ;
- 21) Ratification du marché sur appel d'offres relatif à la location de véhicules pour les besoins des différents services communaux ;
- 22) Marché de gré à gré d'un montant de 1.226.200 FrsCFA avec la Société U M A B à SAINT.DENIS pour la fourniture de mobilier scolaire en 1968 ;

.../

- 3 -

- 23) Approbation du marché de gré à gré passé avec l'Entreprise S.B.T.P.C. pour la construction de 3 classes type "ECONOMIQUE" à l'école des garçons de SAINTE-CLOTILDE ;
- 24) Approbation du marché de gré à gré passé avec l'Entreprise S.B.T.P.C. pour la construction d'une classe type "ECONOMIQUE" à étage à l'école de la Montagne 8ème - Approbation du contrat d'honoraires passé avec M. PARASKEVOPOULOS pour l'étude et la surveillance des travaux en cause ;
- 25) Convention à passer avec la S.E.C.M.O. pour les études du projet et la surveillance des travaux d'aménagement de la voirie urbaine : rue Jules Auber , rue Roland Garros et Impasse Jacquemin ;
- 26) Convention à passer avec la S.E.C.M.O. pour les études du projet et la surveillance des travaux d'aménagement de la voirie urbaine: rue Général de Gaulle, rue d'Après, rue Jacob Bretelle Moufia Bois de Nèfles, Parking de l'ancienne Gare;
- 27) Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet HEBRARD pour l'étude et la réalisation du projet de construction de la PISCINE MUNICIPALE du BUTOR ;
- 28) Marché de gré à gré d'un montant de 5.990.000 FrsCFA à passer avec l'Entreprise VELIA Roger pour la construction de la CURE de la DELIVRANCE ;
- 29) Autorisation accordée à M. ACCOT Daniel, radio-électricien au Tampon, d'installer un manège " d'autos-skooters" au Parc Plaisance moyennant le paiement d'une redevance mensuelle.